

RÈGLEMENT

Appel à projets - 2ème édition de Tomorrow's Stories Le festival des narrations numériques innovantes

La deuxième édition du festival Tomorrow's Stories se déroulera à Toulouse du **26 au 28 septembre 2019**.

Le Festival Tomorrow's Stories est organisé par les Storygraphes en partenariat avec Gaumont Wilson, INA, GK Vision, Aestetype, Fade Out.

ARTICLE 1 - OBJET

Le festival Tomorrow's Stories, organisé par l'association Les Storygraphes, est dédié à la diffusion et à la démocratisation des œuvres numériques narratives et innovantes de tout genre et de tout format.

ARTICLE 2 - ÉLIGIBILITÉ

Pour concourir à la deuxième édition du Festival Tomorrow's Stories, les œuvres devront impérativement remplir les conditions suivantes :

- être achevées à la date de soumission
- présenter une forte dimension narrative
- mêler audiovisuel et nouvelles technologies.

Le pays d'origine, la durée, le genre ou le format ne constituent pas des critères de sélection.

Les projets de publicité, de communication et de commande institutionnelle ne sont pas éligibles.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION

La date d'ouverture des inscriptions à l'appel à projets est le 25 mars 2019.

La date limite d'inscription est le 23 avril 2019. Tout dépôt effectué après cette date ne sera pas pris en compte.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Les inscriptions doivent être faites en français ou en anglais.

Vous pouvez soumettre autant d'œuvres que vous souhaitez.

ARTICLE 4 - DROIT DE DIFFUSION

Le porteur de projet déclare être effectivement auteur ou ayant droit de l'œuvre inscrite et habilité à la présenter.

Le porteur de projet garantit le Festival Tomorrow's Stories contre tout trouble, revendication et toute action juridique concernant la présentation de l'œuvre.

ARTICLE 5 - MATÉRIEL

Une copie des œuvres sélectionnées sera envoyée à l'association les Storygraphes dans le cadre de sa diffusion au Festival Tomorrow's Stories.

Les œuvres sélectionnées devront impérativement être présentées en français ou en anglais avec des sous-titres français. Ou à défaut, dans leur langue originale avec au minimum des sous-titres anglais (des sous-titres français seront appréciés). Les ayants droit seront responsables des éventuels frais de sous-titrage.

Les œuvres numériques sélectionnées pourront faire l'objet d'une **adaptation de leur dispositif de diffusion** pour proposer aux spectateurs une expérience collective.

ARTICLE 6 - MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Une documentation sur chaque film sélectionné devra parvenir au Festival Tomorrow's Stories pour publication dans le catalogue et sur le site du Festival Tomorrow's Stories.

Doivent également être fournis : des extraits de l'œuvre, une bande-annonce ou un teaser ainsi que des visuels tirés de l'œuvre qui pourront être diffusés à l'occasion du festival à des fins promotionnelles et communiqués aux médias.

Dans le cadre de la promotion des films sélectionnés, le Festival Tomorrow's Stories pourra utiliser, sans limitation de durée, les éléments de promotion fournis.

ARTICLE 7 - SÉLECTION

La sélection est effectuée par le comité de sélection du Festival Tomorrow's Stories et avec le concours de plusieurs contributeurs externes (à l'exception de toute personne impliquée directement dans la création, la production et / ou la distribution d'une des œuvres en compétition) afin de garantir la diversité et la parité des œuvres présentées.

Le Festival informera les porteurs de projets sélectionnés **au plus tard le 24 mai 2019**.

Après notification et acceptation de la part du porteur de projet, **aucune œuvre ne pourra être retirée de la programmation**.

Les ayants droit s'engagent à ne pas communiquer sur la sélection avant la communication officielle du festival.

Les porteurs de projets s'engagent à faire venir au moins un membre de leur équipe afin de participer aux projections publiques de leur oeuvre pendant la durée du festival. Le festival défrayera un seul participant selon son propre barème et offrira des accréditations à tous les membres de l'équipe.

Les porteur de projets non retenus seront informés par un email non argumenté.

ARTICLE 8 - JURY ET PRIX

Un jury composé de personnalités issues des secteurs de l'audiovisuel, des nouvelles technologies, de la recherche et de la culture (à l'exception de toute personne impliquée directement dans la création, la production et / ou la distribution d'une des oeuvres en compétition) attribuera les prix honorifiques aux meilleures oeuvres de la sélection.

Les ayants-droit des projets primés pendant le festival Tomorrow's Stories s'engagent dans la mesure du possible à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix reçu accompagné de la mention : « Festival Tomorrow's Stories – Toulouse »

ARTICLE 9 - CAS NON PRÉVU

En cas de différend, exception ou situation non prévus dans ce règlement, Le Festival Tomorrow's Stories se réserve le droit de trancher. Aucune compensation ne sera faite aux participants.

ARTICLE 10 - ÉLECTION DE JURIDICTION

L'inscription et la participation à l'appel à projets impliquent l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas de contestation sur le sens de ceux-ci, les tribunaux du siège de l'organisateur (tribunal de grande instance de Toulouse) sont seuls compétents, la version française faisant foi.

ARTICLE 11- DONNÉES PERSONNELLES

Par la présente inscription de votre projet au Festival Tomorrow's Stories 2019, vous acceptez notre politique de traitement des données, en accord avec le RGPD.

Pour tout renseignement concernant les inscriptions, merci de contacter les Storygraphes à l'adresse suivante : tsfestival@lesstorygraphes.com